



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances en huis clos, lundi le 1 juin 2020 à 18:30 heures sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #2 - Bruno Giguère
Siège #3 - Renée Rodrigue
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #6 - Laurier Poulin

Est absent à cette séance :

Siège #5 - Maxime Veilleux

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière .

Après avoir constaté le quorum, la mairesse, Madame Martine Boulet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2020-06-102

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04 - ACCEPTATION DES COMPTES

05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

06 - LÉGISLATION

06.01 - Résolution modification temporaire de la procédure pour le traitement de dérogations mineures durant la période d'état d'urgence sanitaire

07 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

07.01 - Résolution acceptation du budget 2020 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

07.02 - Résolution pour nommer Renée Rodrigue comme représentante de l'Office d'habitation de Saint-Benjamin

07.03 - Résolution demande aide financière - Programme aide à la voirie locale (PPA-CE et PPA-ES)

07.04 - Résolution pour mandater la directrice générale à aller en appel d'offres pour le projet de réfection du 14e Rang Ouest et Est

08 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

08.01 - Résolution demande aide financière dans le Programme d'aide à la voirie locale - Volet AIRRL - Projet réfection de la chaussée du 6e Rang

08.02 - Résolution accepte l'offre de services de Gestizone pour le projet de remplacement des 2 ponceaux du 6e et du 14e Rang

08.03 - Résolution pour accepter l'offre de services d'Englobe pour l'étude géotechnique pour le projet de remplacement des 2 ponceaux dans le 6e et le 14e Rang

08.04 - Résolution pour accepter l'offre de services de WSP pour les honoraires additionnels pour l'ajout de 3 ponceaux au projet de réfection du 14e Rang

09 - TRAVAUX PUBLICS

09.01 - Résolution acceptation de l'offre de services de 9373-3657 Québec inc. (Jean-François Plante) pour la tonte de la pelouse

10 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

10.01 - Résolution achat unité urgence

10.02 - Résolution pour mandater René Lessard, directeur du service incendie à émettre des constats d'infraction

10.03 - Résolution - Renouvellement de l'entente services aux sinistrés avec la Croix-Rouge

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Bruno Giguère
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 1 juin 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

2020-06-103

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Dispense de faire lecture des procès-verbaux du 4 mai 2020, du 11 mai 2020 et du 25 mai 2020 considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme desdits procès-verbaux, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme René Rodrigue;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbaux du 4 mai 2020, du 11 mai 2020 et du 25 mai 2020 soient adoptés.

ADOPTÉE

2020-06-104

04 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er mai 2020 et le 31 mai 2020 (règlement no. 318-07). Voir liste des déboursés pour un total de déboursés de cent quarante-t-un mille cent sept dollars et quarante-quatre (141 107.44 \$) ainsi que les dépôts salaires pour un total de seize mille quatre-vingt-seize dollars et soixante-dix-huit (16 096.78 \$) en salaires nets.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Laurier Poulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de correspondance, séance du 1 juin 2020.

06 - LÉGISLATION

2020-06-105

06.01 - Résolution modification temporaire de la procédure pour le traitement de dérogations mineures durant la période d'état d'urgence sanitaire

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

CONSIDÉRANT QUE l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée);

CONSIDÉRANT QU'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation

mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Joey Veilleux

Et résolu unanimement QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite);

QU'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure;

QUE les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au , à l'attention de ou par courriel, à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

QU'une fois le délai pour soumettre les commentaires expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure;

07 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2020-06-106

07.01 - Résolution acceptation du budget 2020 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu le budget 2020 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière qui a été révisé par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que la contribution municipale pour 2020 s'élève à 2 607 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Laurier Poulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte le budget 2020 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière et que la contribution municipale s'élève à 2 607 \$.

ADOPTÉE

2020-06-107

07.02 - Résolution pour nommer Renée Rodrigue comme représentante de l'Office d'habitation de Saint-Benjamin

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande écrite de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière pour nommer un représentant municipal pour le conseil d'administration de l'Office d'habitation de Saint-Benjamin;

ATTENDU qu'avant la fusion des Offices d'habitation, Mme Renée Rodrigue et Mme Martine Boulet étaient les représentantes municipales;

ATTENDU que Madame Renée Rodrigue a démontré son intérêt pour être la représentante attitrée à ce dossier;

ATTENDU que le remplaçant (en cas de besoin) de Mme Rodrigue sera M. Bruno Giguère;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Bruno Giguère;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Benjamin nomme Madame Renée Rodrigue comme représentante municipale pour le conseil d'administration représentant l'Office d'habitation de Saint-Benjamin.

ADOPTÉE

2020-06-108 07.03 - Résolution demande aide financière - Programme aide à la voirie locale (PPA-CE et PPA-ES)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Benjamin dépose une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE et PPA-ES);

CONSIDÉRANT que la Municipalité soumet des travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour un montant de 50 000 \$ et une demande d'aide financière de 45 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin dépose une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE et PPA-ES) pour un montant de 45 000 \$.

ADOPTÉE

2020-06-109 07.04 - Résolution pour mandater la directrice générale à aller en appel d'offres pour le projet de réfection du 14e Rang Ouest et Est

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres pour soumission seront prêts pour la semaine du 8 juin 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité publiera l'appel d'offres sur le site SEAO et dans le journal;

CONSIDÉRANT que la Municipalité mandate la directrice générale à lancer le processus d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Bruno Giguère
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate la directrice

générale à lancer le processus d'appel d'offres pour le projet de réfection du 14e Rang Ouest et Est.

ADOPTÉE

08 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

2020-06-110

08.01 - Résolution demande aide financière dans le Programme d'aide à la voirie locale - Volet AIRRL - Projet réfection de la chaussée du 6e Rang

ATTENDU QUE a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

ATTENDU QUE des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

ATTENDU QUE le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL ;

ATTENDU QUE l'aide financière est versée sur une période de 10 ans ;

ATTENDU QUE s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante : estimation détaillée du coût des travaux ; offre de services (gré à gré) ; bordereau de soumission de l'entrepreneur.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Joey Veilleux, et **résolu unanimement** et adopté que le conseil de confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2020-06-111 08.02 - Résolution accepte l'offre de services de Gestizone pour le projet de remplacement des 2 ponceaux du 6e et du 14e Rang

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie Stantec a besoin de connaître la ligne de débit plein bord pour la conception des plans et devis du remplacement des 2 ponceaux;

CONSIDÉRANT qu'il est possible que la municipalité doive faire une caractérisation écologique;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu l'offre de services de Gestizone qui se détaille comme suit :

- Détermination de la ligne plein bord : 70 \$ de l'heure, des frais de déplacement au tarif de 0.50 \$ du km

- Caractérisation écologique : 1 200 \$ avant les taxes

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Renée Rodrigue;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Benjamin accepte l'offre de services de Gestizone pour la détermination de la ligne plein bord et de la caractérisation écologique (s'il y a lieu) selon les coûts énumérés ci-haut pour le projet de remplacement des 2 ponceaux dans le 6e et le 14e Rang.

ADOPTÉE

2020-06-112 08.03 - Résolution pour accepter l'offre de services d'Englobe pour l'étude géotechnique pour le projet de remplacement des 2 ponceaux dans le 6e et le 14e Rang

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie Stantec a demandé des prix pour la municipalité à deux firmes pour l'étude géotechnique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux offres de services :

- Englobe : 15 735.00 \$ avant les taxes

- Groupe ABS : 20 600.00 \$ avant les taxes

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Laurier Poulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de services d'Englobe au coût de 15 735.00 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

2020-06-113 08.04 - Résolution pour accepter l'offre de services de WSP pour les honoraires additionnels pour l'ajout de 3 ponceaux au projet de réfection du 14e Rang

CONSIDÉRANT que la municipalité procédera aux travaux de réfection de la chaussée et de remplacement de ponceaux du 14e Rang Ouest et Est;

CONSIDÉRANT que suite à la visite de l'ingénieur pour les relevés techniques il a été constaté que des travaux de correction sur trois ponceaux supplémentaires devraient être faits lors des travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de services pour les honoraires supplémentaires pour la préparation des plans et devis pour l'ajout des trois ponceaux au coût de 7 350 \$ avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Bruno Giguère;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité accepte l'offre de services de WSP pour les honoraires supplémentaires pour la conception des plans et devis de l'ajout de trois ponceaux au coût de 7 350 \$ avant les taxes pour le projet de réfection de la chaussée du 14e Rang Ouest et Est.

ADOPTÉE

09 - TRAVAUX PUBLICS

2020-06-114

09.01 - Résolution acceptation de l'offre de services de 9373-3657 Québec inc. (Jean-François Plante) pour la tonte de la pelouse

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'une entreprise pour la tonte de la pelouse des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT que l'entreprise 9373-3657 Québec inc. (Jean-François Poulin) a déposé une offre de services au coût de 7 400 \$ avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité accepte l'offre de services de l'entreprise 9373-3657 Québec inc. pour la tonte de la pelouse des terrains municipaux au coût de 7 400 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

10 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

2020-06-115

10.01 - Résolution achat unité urgence

CONSIDÉRANT que la municipalité a signé une lettre d'engagement avec Camions Hélie pour l'achat d'une unité d'urgence de marque Freightliner 2003, +/- 16 000 km au coût de 85 000 \$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT que la municipalité est en processus pour une demande de règlement d'emprunt auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que la municipalité procédera à l'achat de l'unité d'urgence, et ce, conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par le MAMH;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à acheter l'unité d'urgence décrite ci-haut et tel qu'entendu dans la lettre d'engagement au coût de 85 000 \$ avant les taxes, et ce, conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par le MAMH.

ADOPTÉE

2020-06-116

10.02 - Résolution pour mandater René Lessard, directeur du service incendie à émettre des constats d'infraction

CONSIDÉRANT que la municipalité possède un règlement sur la prévention incendie qui porte le no 406-19;

CONSIDÉRANT que l'article 27 - Constat d'infraction, point 27.1 mentionne ceci : « Le directeur ou tout officier désigné par résolution de la municipalité est autorisé à délivrer un constat d'infraction au présent règlement. »

CONSIDÉRANT que l'article 3 - Administration, point 3.1 mentionne ceci : « Le directeur du Service de sécurité incendie est responsable de l'administration de ce règlement et les membres du Service de sécurité incendie ou tout officier désigné sont responsables de l'application du présent règlement ».

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin désigne le directeur du Service incendie, M. René Lessard, comme personne autorisée à délivrer un constat d'infraction selon les clauses du règlement no 406-19 de prévention incendie.

ADOPTÉE

2020-06-117

10.03 - Résolution - Renouvellement de l'entente services aux sinistrés avec la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT que la municipalité désire renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans.

CONSIDÉRANT que la municipalité payera une contribution annuelle pour y adhérer;

L EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Renée Rodrigue;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin renouvelle l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans et autorise Mme Martine Boulet, mairesse et la Mme Isabelle Beaudoin, directrice générale à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

11 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ouvre la période de questions au public.

2020-06-118

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Madame Renée Rodrigue;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 52.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martine Boulet
Mairesse

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & sec.-trésorière

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet
Mairesse